



**ARRETÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE  
CONCERNANT LA CIRCULATION ET L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
DANS LES RUES DE LA CHAPELLE ET RUE DES VOSGES**

Le Maire de la commune de HOCHSTATT,

- VU** les articles L 2542 -2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 ;
- VU** le Code de la Route et notamment ses articles L325-1, L325-3 et L325-9 concernant le stationnement gênant, l'enlèvement des véhicules et leur mise en fourrière et l'article R411-25 relatif à la signalisation routière ;

**CONSIDERANT** que des travaux d'aménagement seront réalisés par l'entreprise ROGER MARTIN dans la rue des Vosges à HOCHSTATT ;

**CONSIDERANT** que pour la bonne exécution des travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules de toutes catégories ;

**ARRETE**

**Article 1er :** En raison des travaux d'aménagement dans la rue des Vosges, la circulation des véhicules de toutes catégories sera réglementée dans les rues de la Chapelle et rue des Vosges à compter du lundi 16 février 2026 et ceci jusqu'au vendredi 27 février 2026 inclus, comme suit et conformément au plan ci-joint :

- Rues barrées et circulation interdite, sauf riverains, dans l'emprise du chantier ;
- Stationnement interdit dans la rue des Vosges et sur une partie de la rue de la Chapelle, entre le N° 20 et le N° 34 ;
- Déviation mise en place par la route départementale 8bis III – Route de Didenheim

**Article 2 :** Des panneaux de signalisation réglementaires seront posés par l'entreprise chargée des travaux pour permettre l'application du présent arrêté.

**Article 3 :** Ampliation

- À Messieurs les Chefs des Brigades de Gendarmerie d'ILLFURTH et d'ALTKIRCH
- À la Brigade Verte de SOULTZ et de WALHEIM
- À l'entreprise ROGER MARTIN d'ANDELNANS
- À la Communauté de Communes Sundgau – ALTKIRCH
- Au Service d'Incendie et de Secours de MULHOUSE
- Au SAMU de MULHOUSE
- À Monsieur le Chef de Corps du CPI de Hochstatt-Froeningen-Zillisheim
- A l'EHPAD de HOCHSTATT
- À la Poste – Centre de triage d'ALTKIRCH
- À la Société TRANSDEV d'ILLZACH
- Aux riverains

HOCHSTATT, le 30 janvier 2026

Le Maire,  
Matthieu HECKLEN



**Plan de déviation : Travaux rue de la Chapelle HOCHSTATT**  
**Du 16/02/2026 au 27/02/2026**

